

**actions
innovantes**

transnationales

12 mars 2008

Présentation du dispositif

« Actions Innovantes Transnationales »

Réunion de lancement

Appel à projets national 2008

Cadre du dispositif

actions
innovantes

transnationales

12 mars 2008

- Axe 4 du programme opérationnel
« Compétitivité régionale et emploi »
2007-2013: « *Investir dans le capital
humain et la mise en réseau, l'innovation
et les actions transnationales* »
- Mesure 4.3 : « *Actions innovantes
transnationales ou interrégionales* »

actions
innovantes

transnationales

12 mars 2008

Sous-mesures

- 4.3.1 (priorité G): « *Projets innovants et expérimentaux* »
- 4.3.2 (priorité H): « *Partenariats pour l'innovation* »
- 4.3.3 (priorité I): « *Coopération transnationale pour la mobilité* »

G: Projets innovants et expérimentaux (1)

actions
innovantes

transnationales

12 mars 2008

- Permet de financer vos projets dans le domaine de l'emploi et de l'inclusion sociale
- Objectif global : « *apporter, par moyen d'activités transnationales, une valeur ajoutée aux dispositifs d'emploi et d'inclusion sociale* »
- Types d'activités:
 - Transfert de pratiques et d'outils entre organismes d'au moins 2 Etats membres
 - Développement commun de nouveaux outils, méthodes et pratiques au niveau transnational
 - Expérimentation conjointe d'approches ou dispositifs innovants

G: Projets innovants et expérimentaux (2)

**actions
innovantes**

transnationales

12 mars 2008

- Domaines d'intervention, entre autres :
 - Lutte contre les discriminations dans l'accès et le maintien dans l'emploi
 - Formation tout au long de la vie, prenant en compte l'individualisation des parcours et les difficultés d'accès à la formation
 - Articulation vie professionnelle-vie privée
 - Adaptabilité et gestion des ressources humaines, justifiées notamment par des évolutions/mutations sectorielles
- Estimation : 40 % de l'enveloppe FSE

H: Partenariats pour l'innovation ⁽¹⁾

actions
innovantes

transnationales

12 mars 2008

- Permet de financer les activités des réseaux
- Objectif global : « soutenir les objectifs de compétitivité et emploi régionaux par la mise en place de partenariats pour l'innovation, en favorisant la constitution ou le renforcement de réseaux d'acteurs d'origines diverses »
- Types d'activités :
 - Réunions d'appropriation/diffusion de bonnes pratiques pour les membres des réseaux (formations-actions)
 - Expérimentations conduites en partenariat par les membres des réseaux
 - Réalisations d'outils communs intégrant les savoir-faire des membres des réseaux

H: Partenariats pour l'innovation ⁽²⁾

**actions
innovantes**

transnationales

12 mars 2008

- Types de réseaux, entre autres :
 - les réseaux réunissant des acteurs s'adressant aux jeunes et visant le rapprochement de l'école et de l'entreprise
 - les réseaux mobilisant autour de projets communs les entreprises ou les branches professionnelles d'une part et les structures d'accueil, d'information et d'orientation des personnes éloignées de l'emploi d'autre part
 - les réseaux visant la valorisation des métiers
 - les réseaux mis en œuvre pour orienter des publics dans le secteur des services
 - les réseaux visant à faire émerger des réseaux d'entrepreneuriat nouveau
- Estimation : 20 % de l'enveloppe FSE

actions
innovantes

transnationales

12 mars 2008

I: Coopération transnationale pour la mobilité ⁽¹⁾

- Mesure permettant de financer des projets de mobilité
- Objectif global : « *favoriser la mobilité intra-européenne, notamment des personnes les plus fragilisées sur le marché du travail* »
- Cibler d'autres publics que ceux visés par d'autres programmes communautaires (Leonardo da Vinci, Erasmus, Grundtvig...)
- Estimation : 40 % de l'enveloppe FSE

actions
innovantes
transnationales

12 mars 2008

I: Coopération transnationale pour la mobilité (2)

- Types d'activités :
 - Partenariats entre établissements européens pour la mise en place de bourses d'échange et le soutien à l'échange de **stagiaires**
 - Les échanges pour enrichir les connaissances et les compétences des **formateurs et les acteurs** de l'accueil-information-orientation
 - Les actions de mobilité pour développer le savoir-faire et les pratiques de travail des **salariés et des apprentis** (notamment de bas niveau de qualification)
 - La mise en place des systèmes de **validation mutuelle** ou de cursus communs qui donnent des compétences reconnues dans plusieurs Etats membres
 - Les actions expérimentales en matière de **transparence et de reconnaissance des qualifications**

actions innovantes

transnationales

12 mars 2008

Caractéristiques générales des opérations éligibles

- Objectifs et activités correspondant à ceux prévus dans les priorités G, H ou I
- Portée nationale ou pluri-régionale (au moins 3 régions françaises)
- Comportant des activités transnationales significatives avec au moins un organisme d'un autre Etat membre (maximum recommandé = 4)
- Existence d'un accord transnational
- Portée par une structure solide, dotée d'une personnalité juridique
- Capacité à mobiliser des cofinancements
- Prise en compte de l'égalité des chances F/H

**actions
innovantes**

transnationales

12 mars 2008

Partenaire(s) transnational(aux)

- Le(s) partenaire(s) transnational(aux) doivent être originaires de l'un des 26 autres Etats membres de l'UE
- Chaque partenaire transnational doit financer ses propres activités
- Sources de financement possibles: FSE de son propre Etat membre, autre programme européen, ressources propres...
- Aucun cadre européen unique d'appel à projets

actions innovantes

transnationales

12 mars 2008

Part d'activités transnationales

- Les activités transnationales doivent représenter une part significative de l'opération
- Il est recommandé de consacrer un % minimal du budget total aux activités transnationales:
 - Priorité G: 25%
 - Priorité H: 10%
 - Priorité I: 50%

Accord Transnational

actions
innovantes

transnationales

12 mars 2008

- Chaque opération doit conclure un Accord Transnational écrit avec son(ses) partenaire(s) transnational(aux)
- Date limite: 18 juin
- Modèle Accord Transnational: en ligne 17 mars

**actions
innovantes**

transnationales

12 mars 2008

Durée et nombre des opérations

- Les opérations transnationales seront retenues pour une période de 12 mois maximum (avec possibilité de déposer une nouvelle demande pour une prolongation)
- Déroulement des activités sur une année calendaire
- Il est prévu de retenir environ 50 projets/an

Budget et financements

**actions
innovantes**

transnationales

12 mars 2008

- Crédits FSE disponibles pour les projets/an: 4,275 million €
- Budget FSE moyen par projet: 80 000 €
- Taux de cofinancement maximal du FSE est de 55%
- Autres financements nationaux (publics et/ou privés)

Paieiments

- Une avance lors de la signature de la convention.
- Versement (en cours de projet) d'un acompte en remboursement des dépenses déclarées et vérifiées.
- Versement du solde en deux fois:
 - Total dépenses réalisées restant à verser moins 5%
 - Après CSF final, versement des 5% restants (sauf en cas de correction)

actions innovantes

transnationales

12 mars 2008

Principales différences avec Equal

- Opérations portées par une seule structure
- Projets retenus sur 12 mois (possibilité de déposer une nouvelle demande pour une prolongation)
- Aucun cadre européen unique
- Plus grande place pour la transnationalité
- Nouveaux types d'action: mobilité, réseaux...
- Pas d'approche thématique
- Appel à projets national
- Gestion par un organisme intermédiaire